

465. — 30 DÉCEMBRE 1887. —

Loi portant prorogation jusqu'au 31 décembre 1891 des dispositions de la loi du 1^{er} mars 1851, concernant les tarifs et règlements des correspondances télégraphiques (1). (Monit. du 31 décembre 1887.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. Les dispositions de la loi du 1^{er} mars 1851, concernant les tarifs et règlements des correspondances télégraphiques, sont prorogées jusqu'au 31 décembre 1891.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des chemins de fer, postes et télégraphes, M. J. VANDENPEEREBOOM.)

466. — 30 DÉCEMBRE 1887. —

Loi contenant le budget du ministère des finances pour l'exercice 1888 (2). (Monit. du 31 décembre 1887.)

Léopold II, etc. Les chambres ont adopté et nous sanctionnons ce qui suit :

ARTICLE UNIQUE. Le budget du ministère des finances est fixé, pour l'exercice 1888, à la somme de quinze millions cinq cent soixante-dix-huit mille cent quatre-vingts francs (fr. 15,578,180), conformément au tableau ci-annexé.

Promulguons, etc.

(Contresignée par le ministre des finances, M. A. BEERNAERT.)

Budget du ministère des finances pour l'exercice 1888.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.
CHAPITRE PREMIER. — ADMINISTRATION CENTRALE.		
Art. 1 ^{er} . Traitement du ministre	21,000	4,364,290
Art. 2. Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés détachés des provinces à l'adminis- tration centrale. — Traitements de disponibilité.	916,350	
Art. 3. Honoraires des avocats et des avoués du département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, etc.	73,000	
Art. 4. Frais de tournées	5,400	
Art. 5. Frais de route et de séjour des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale.	2,000	
Art. 6. Matériel	146,100	
Art. 7. Magasin général des papiers.	166,140	
Art. 8. Traitement du graveur des monnaies et des poinçons de titre et de garantie.	4,200	
Art. 9. Service de la Monnaie.	12,100	
Art. 10. Documents statistiques	18,000	

(1) *Session de 1887-1888.*

CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.

Documents parlementaires. — Exposé des motifs et texte du projet de loi. Séance du 8 décembre 1887, p. 47-48.

Annales parlementaires. — Discussion et adoption. Séance du 23 décembre 1887, p. 359.

SÉNAT.

Annales parlementaires. — Rapport. Séance du 27 décembre 1887. — Discussion et adoption. Séance du 28 décembre 1887.

(2) **CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS.**

Session de 1886-1887.

Documents parlementaires. — Note préliminaire

et texte du projet de loi. Séance du 18 février 1887, p. 243-246.

Session de 1887-1888.

Documents parlementaires. — Note préliminaire et texte du projet de loi, p. 19-21. — Rapport. Séance du 22 novembre 1887, p. 23-24.

Annales parlementaires. — Discussion. Séances des 15 décembre 1887, p. 270-274; 16 décembre, p. 281-294; 20 décembre, p. 295-312 et 21 décembre, p. 313-318. — Adoption. Séance du 21 décembre, p. 318.

SÉNAT.

Session de 1887-1888.

Annales parlementaires. — Rapport. Séance du 22 décembre 1887. — Discussion et adoption. Séance du 28 décembre.

DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.	TOTAL par chapitre.	
CHAPITRE II. — ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.			
Art. 11. Traitements des agents du trésor.	164,800 »	210,500 »	
Art. 12. Frais de bureau, de commis, de loyer, etc., des agents. . .	45,700 »		
CHAPITRE III. — ADMINISTRATION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DOUANES ET ACCISES.			
Art. 13. Surveillance générale. — Traitements	483,350 »	11,848,630 »	
Art. 14. Service de la conservation du cadastre. — Traitements . .	719,800 »		
Art. 15 et 16. Service des contri- { Traitements fixes.	2,140,550 »		
butions directes, des accises { Remises proportionnelles et in- et de la comptabilité demnités (<i>crédit non limitatif</i>) . .	2,265,000 »		
Art. 17. Service des douanes et de la recherche maritime.	5,101,423 »		
(Les excédents disponibles sur les articles 13, 15, 19 et 20 pour- ront être reportés à l'article 17.)			
Art. 18. Service des essais des ouvrages d'or et d'argent	9,300 »		
Art. 19. Suppléments de traitement.	250,000 »		
Art. 20. Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés	50,000 »		
Art. 21. Frais de bureau et de tournées.	94,580 »		
Art. 22. Indemnités, primes et dépenses diverses	528,200 »	2,409,960 »	
Art. 23. Police douanière	5,000 »		
Art. 24. Matériel	201,423 »		
CHAPITRE IV. — ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES.			
Art. 25. Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre.	495,500 »	2,409,960 »	
Art. 26. Traitements temporaires des fonctionnaires et employés non replacés	10,200 »		
Art. 27. Frais de bureau et dépenses diverses	46,300 »		
Art. 28. Traitements du personnel du domaine	105,675 »		
Art. 29. Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>crédit non limitatif</i>)	1,328,685 »		
Art. 30. Remises des greffiers (<i>crédit non limitatif</i>).	75,000 »		
Art. 31. Matériel	42,900 »		
Art. 32. Dépenses du domaine	33,200 »		
Art. 33. Frais de construction et de réparation de routes destinées à faciliter l'exploitation des propriétés domaniales de l'Etat autres que les forêts	1,000 »		
Art. 34. Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris (<i>crédit non limitatif</i>)	1,500 »		
CHAPITRE V. — PENSIONS ET SECOURS.			
Art. 35. Premier terme des pensions à accorder éventuellement . .	27,200 »		40,900 »
Art. 36. Secours à d'anciens employés, veuves et familles d'employés qui, n'ayant pas de droits à une pension, ont néanmoins des titres à l'obtention d'un secours, à raison de leur position malheureuse.	13,700 »		
CHAPITRE VI. — DÉPENSES IMPRÉVUES.			
Art. 37. Dépenses imprévues non libellées au budget	3,900 »		3,900 »
Total du budget du ministère des finances. . . fr.		15,578,180 »	